

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 011-2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BOULET Isabelle, Vice-Présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président étant empêché.

**Présents :** Madame BOULET Isabelle, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Madame BRAMS Joëlle, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Monsieur JEGOU Serge, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame LE PORT Michèle, Madame EL HAJOUI Rachida.

**Excusés :** Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Madame CIPRIANI Fatima.

**Absente :** Madame MAICHOUF Ahlam.

---

**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (C.S.T), maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.**

Madame la Vice-présidente indique que le C.S.T est composé de deux collèges comprenant les représentants du personnel et les représentants de la collectivité. Le nombre de représentant dépend de l'effectif de la collectivité.

**VU** le Code général de la Fonction Publique,

**VU** l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

**CONSIDERANT** la création un Comité Social Territorial (C.S.T) commun compétent pour les agents de la Collectivité et du C.C.A.S par délibérations du Conseil D'Administration n° 010-2026 du 29 avril 2026,

**CONSIDERANT** que le nombre de représentants du personnel titulaires est fixé entre 4 et 6 lorsque l'effectif de la collectivité est au moins égal à deux cents et inférieur à mille,

**CONSIDERANT** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 8 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin du 10 décembre 2026,

**CONSIDERANT** que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont de 429 agents (Ville + C.C.A.S), dont 65.57% de femmes et 35.43 % d'hommes,

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : DE FIXER** pour le C.S.T et pour la formation spécialisée le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**ARTICLE 2 : DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**ARTICLE 3 : DE NE PAS RECUEILLIR** par le Comité Social Territorial et par la formation spécialisée, l'avis des représentants de la collectivité.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE**, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

*[Signature]*  
Djamel NEDJAR.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le : 30/04/2026  
Et Publication ou notification  
Du : 30/04/2026

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

Fixation du nombre de représentants du personnel au CST maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

**Date de transmission de l'acte :** 30/04/2026

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 30/04/2026

**Numéro de l'acte :** DELIB011-2026 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-267801025-20260429-DELIB011-2026-DE

**Date de décision :** 29/04/2026

**Acte transmis par :** Corinne LELONG

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.